

# commission du codex alimentarius F



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 3 de l'ordre du jour

CX/RVDF 06/16/2  
février 2006

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DANS LES ALIMENTS

*Seizième session*

*Cancún, Quintana Roo (Mexique), 8 -12 mai 2006*

### QUESTIONS DÉCOULANT DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES COMITÉS ET GROUPES SPÉCIAUX DU CODEX <sup>1</sup>

#### PARTIE 1. QUESTIONS DÉCOULANT DE LA VINGT-HUITIÈME SESSION DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

##### 1.1 Projets et avant-projets de normes et de textes apparentés adoptés aux étapes 8 et 5/8<sup>2</sup>

1. La Commission **a adopté** aux étapes 8 et 5/8 les suivants projets et avant projets de normes et textes apparentés tels que proposés par le Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments à sa quinzième session.

*Limites maximales pour les résidus de médicaments vétérinaires (cyhalothrine; flumequine; néomycine; dicyclanil; et imidocarbe)<sup>3</sup>*

*Code d'usages visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens<sup>4</sup>*

##### 1.2 Projets et avant-projets de normes et de textes apparentés adoptés à l'étape 5<sup>5</sup>

2. La Commission **a adopté** à l'étape 5 et a avancés à l'étape 6 les avant projets de limites maximales pour les résidus de médicaments vétérinaires (fluméquine dans le muscle de crevettes tigrés ; pirlimycine ; cyperméthrine et alpha-cyperméthrine ; et doramectine dans le lait de vache) tels que proposés par le Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments à sa quinzième session<sup>6</sup>.

##### 1.3 Retrait ou annulation de normes et textes apparentés<sup>7</sup>

3. La Commission **a approuvé** le retrait du Codex Alimentarius de limites maximales pour les résidus de carbadox, tels que proposés par le Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments à sa quinzième session.<sup>8</sup>

<sup>1</sup> Dans ce document figurent seulement des informations sur les questions découlant ou soumises par la vingt-huitième session de la Commission du Codex Alimentarius (Partie 1) et par la cinquante-septième session du Comité Exécutif (Partie 2). Ces informations sont spécifiques aux activités du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments. Le Secrétariat du Codex fournira verbalement des renseignements sur des questions de nature horizontale, conformément au débat du Comité.

<sup>2</sup> ALINORM 05/28/41, par. 45 et 59 et Annexe V.

<sup>3</sup> ALINORM 05/28/31, Annexes II et III.

<sup>4</sup> ALINORM 05/28/31, Annexe VIII.

<sup>5</sup> ALINORM 05/28/41, par. 71 et 86 et Annexe VI.

<sup>6</sup> ALINORM 05/28/31, Annexe V.

<sup>7</sup> ALINORM 05/28/41, par. 89 et Annexe VII.

#### 1.4 Propositions de nouvelles activités concernant des normes et textes apparentés<sup>9</sup>

4. La Commission **a approuvé** la liste des médicaments vétérinaires devant faire l'objet en priorité d'une évaluation ou d'une réévaluation, tels que proposés par le Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments à sa quinzième session.<sup>10</sup>

#### 1.5 Interruption d'activités<sup>11</sup>

5. La Commission **a approuvé** l'interruption d'activités sur les projet et avant-projet de LMR pour la phoxime (dans les tissus de bovins et le lait de vache), la cefuroxime (dans le lait de vache), la cyperméthrine (dans les tissus d'ovins) et l'alpha-cyperméthrine (dans les tissus de bovins et d'ovins et dans le lait de vache), comme proposé par le Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments à sa quinzième session.<sup>12</sup>

### PARTIE 2. QUESTIONS DÉCOULANT DE LA CINQUANTE-SEPTIÈME SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF (Genève, Suisse, 6-9 décembre 2005)<sup>13</sup>

6. Le Comité exécutif est convenu de proposer à la Commission de recommander aux comités et groupes spéciaux du Codex:

- d'établir un rang de priorité pour les travaux lorsque l'ordre du jour du comité est très chargé;
- d'inviter tous les présidents, ou les pays hôtes pour les comités suspendus, à communiquer leurs observations sur les points qui ont été à l'examen pendant plus de cinq ans;
- d'informer le Comité exécutif et la Commission des délais d'achèvement des travaux pour tous les points qui ont été approuvés comme nouveaux avant 2004.

7. En attendant l'examen de ces propositions par la Commission, le Comité **est convenu** d'inviter les comités du Codex à mettre en œuvre sans délai les trois propositions qui précèdent.

8. Le Comité **est invité** à informer la cinquante-huitième session du Comité exécutif des délais d'achèvement des travaux pour tous les points qui ont été approuvés comme nouveaux avant 2004.

---

<sup>8</sup> ALINORM 05/28/31; par. 27.

<sup>9</sup> ALINORM 05/28/41, par. 93 et Annexe VIII.

<sup>10</sup> ALINORM 05/28/31, par. 171 et Annexe IX.

<sup>11</sup> ALINORM 05/28/41, par. 102 et Annexe IX.

<sup>12</sup> ALINORM 05/28/31, par. 93 et Annexe VII.

<sup>13</sup> ALINORM 06/29/3, par. 63 à 65.